

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 7 JUILLET 2014**

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LUNDI 7 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme POSTRZECH, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents excusés</u>	M. DEGOULET donne pouvoir à M. PAVARD
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme LANGLAIS

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014
Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Proposition de plaque commémorative à la mémoire de Max DUTERTRE
- Avenant à la convention de groupement de commandes pour le marché de travaux voirie en agglomération, hors agglomération et du patrimoine de la Communauté de communes du Val de Sarthe

Ordre du jour :

1. Modification des limites de la commune avec Crannes-en-Champagne
2. Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) : engagement de la démarche et mise en place du comité de pilotage
3. Installation de défibrillateurs sur la commune
4. Point sur l'évolution du projet éolien
5. Compte-rendu de la commission « Voirie » du 21 juin 2014

Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu du 20 juin 2014.

1. MODIFICATION DES LIMITES DE LA COMMUNE AVEC CRANNES EN CHAMPAGNE

Délibération n° 0707201401

Monsieur le Maire indique que le Conseil général, assurant le secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, l'a saisi d'une proposition de modifications de limites intercommunales dans le cadre des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier.

Il présente le plan localisant cette modification et indiquant la surface concernée (plan joint à la délibération).

- Modification entre Chemiré-le-Gaudin et Crannes-en Champagne

Au lieu-dit « Chandolin » en A (voir plan joint), la limite intercommunale suivait un fossé. Il a été constaté que ce fossé avait été déplacé et ne suivait plus la limite entre les deux communes. Il est proposé de replacer la limite intercommunale sur l'axe du fossé.

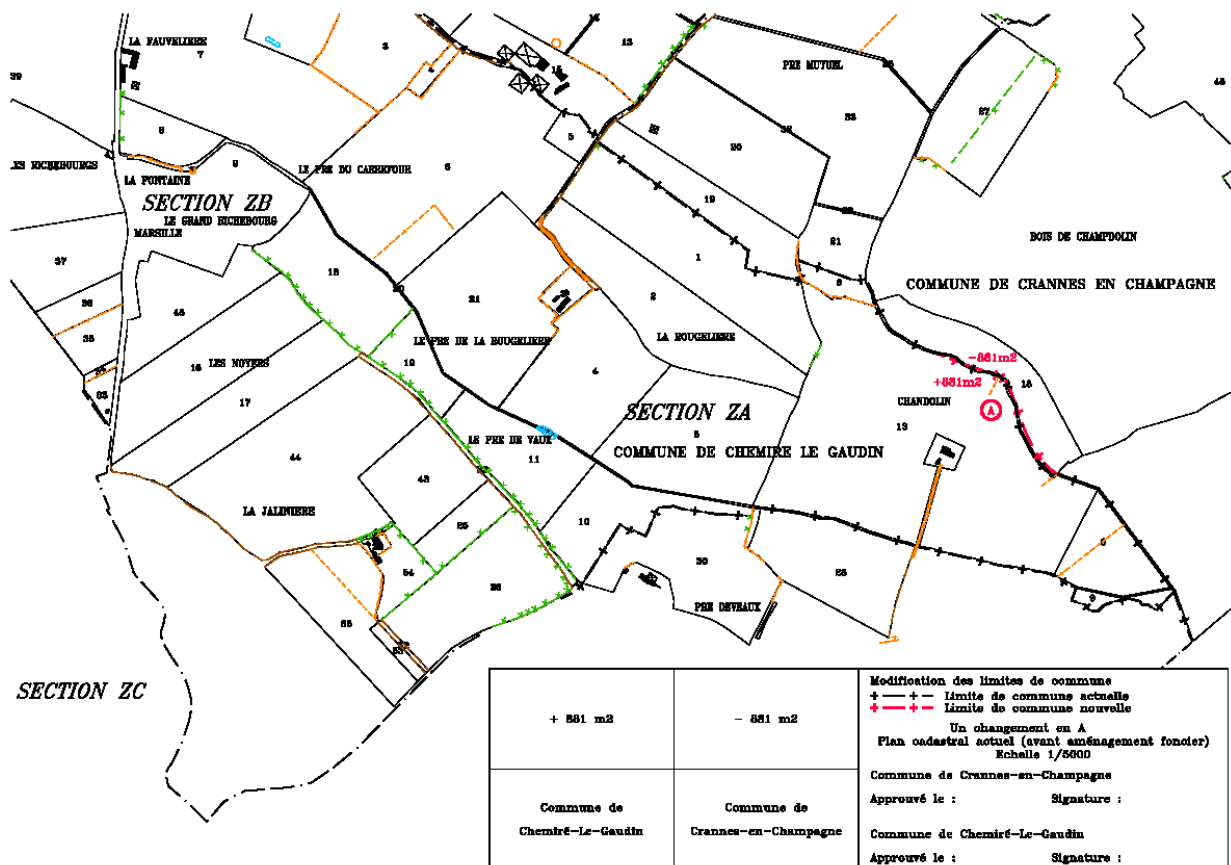
Concerne partie de la parcelle ZA 13 à Chemiré le Gaudin.

Bilan surface : Gain de 881 m² pour Chemiré le Gaudin.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur cette modification des limites intercommunales.

Le Conseil municipal, après examen et après en avoir délibéré

- Vu l'article L123-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, décide :
- de donner un avis favorable à cette modification des limites intercommunales telle que présentée sur le plan ci-annexé.



Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

2. ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) : ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE ET MISE EN PLACE DU COMITE DE PILOTAGE

Délibération n° 0707201402

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de lancer la réflexion sur la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...).

Son élaboration doit être effectuée en concertation avec les acteurs locaux.

Il est décliné au sein d'un plan d'actions hiérarchisées précisant les conditions de réalisation et d'évaluation de la démarche. Il est approuvé par délibération du Conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, et notamment son article 45,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide l'engagement de la démarche d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics telle qu'elle vient être exposée

Approuve la création d'un comité de pilotage et d'échanges « accessibilité des personnes handicapées » composée des membres de la commission voirie comme suit : Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, M. VIVIER

Signale à toutes fins utiles que la première réunion du comité de pilotage se déroulera le samedi 13 septembre 2014 dans la salle de la mairie à 15 heures. Il reste à voir une possible mutualisation avec la Communauté de Communes.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. INSTALLATION DE DEFIBRILLATEUR SUR LA COMMUNE

Délibération n° 0707201403

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'achat de défibrillateur accessible à tous.

Le Conseil municipal décide l'achat d'un défibrillateur qui sera posé sur le mur de la mairie.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. POINT SUR L'EVOLUTION DU PROJET EOLIEN

Délibération n° 0707201404

Suite à l'implantation d'une éolienne sur la commune de Chemiré le Gaudin, la société SYSCOM propose d'aider la municipalité à financer un projet sur le développement durable ou l'environnement à hauteur de 12 000 euros.

Les membres du Conseil municipal proposent l'isolation de l'école face nord du bâtiment principal et la pose de double vitrage sur cette même face. Une demande de devis va être engagée.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « VOIRIE » DU 21 JUIN 2014

Monsieur LENFANT présente les travaux recensés par la commission « voirie » : enlèvement de panneaux qui ne servent plus, ajout d'autres panneaux, entretien des voies à faire, trous à reboucher sur la voirie, pose de poubelles, entretien du cimetière et nettoyage.

6. PROPOSITION DE PLAQUE COMMEMORATIVE A LA MEMOIRE DE MAX DUTERTRE

Délibération n° 0707201406

Les membres de l'ancien Conseil municipal et la municipalité actuelle proposent de mettre une plaque commémorative pour les 36 années de Max DUTERTRE passées dans le Conseil.

En accord avec la famille, cette plaque sera posée dans le jardin derrière la mairie et cet espace sera appelé « cour Max DUTERTRE ».

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE EN AGGLOMERATION, HORS AGGLOMERATION ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Délibération n° 0707201407

La convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie en agglomération, hors agglomération et du patrimoine de la Communauté de Communes du Val de Sarthe est modifiée dans son article 3 : membres du groupement : ajout des communes de Guécélard, Mézeray et Malicorne sur Sarthe en plus des douze autres communes.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- organisation et déroulement du 14 juillet
- compte-rendu de Madame RACAPE sur la dernière commission finances communale et la commission finances de la Communauté de Communes.
- le site internet de la commune est lancé www.chemire-le-gaudin.com
- compte-rendu de Monsieur THORETON sur la commission culture sport enseignement de la Communauté de Communes. Projet Inside Out (exposition de 5 portraits sur Chemiré le Gaudin) de septembre à octobre près de la boulangerie.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2014 :

- *Délibération n° 0707201401 : modification des limites de la commune avec Crannes-en Champagne*
- *Délibération n° 0707201402 : élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) : engagement de la démarche et mise en place du comité de pilotage*
- *Délibération n° 0707201403 : installation de défibrillateur sur la commune*
- *Délibération n° 0707201404 : point sur l'évolution du projet éolien*
- *Délibération n° 0707201406 : proposition de plaque commémorative à la mémoire de Max DUTERTRE*
- *Délibération n° 0707201407 : avenant à la convention de groupement de commandes pour le marché de travaux de voirie en agglomération, hors agglomération et du patrimoine de la Communauté de Communes du Val de Sarthe*

La séance est levée à 22 h 30.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 7 juillet 2014 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
	ABSENT		
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	